



Pour publication immédiate : 12/04/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE UNE LOI POUR PROTÉGER LES DROITS DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE NEW YORK

Le projet de loi élargit l'accès à l'affiliation syndicale et en assure la protection dans l'État de New York

Aujourd'hui, le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé une loi historique visant à renforcer les droits des travailleurs et travailleuses de l'État de New York. Cette nouvelle loi élargit l'accès à l'affiliation syndicale et en assure la protection dans les lieux de travail du secteur public de New York en prévision d'un jugement défavorable dans l'affaire Janus contre AFSCME, en instance devant la Cour suprême. En outre, la loi prévoit des garanties contre les actions délibérées du gouvernement fédéral qui continuent de saper les efforts des syndicats à travers le pays.

« Trop souvent, sous l'action de cette administration fédérale, nous assistons au recul du mouvement syndical. À New York, c'est une toute autre histoire, et nos efforts pour protéger les travailleurs et les travailleuses vont de l'avant, rendant ainsi le lieu de travail plus équitable et plus juste que jamais auparavant », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Cette action envoie un message fort au reste du pays : nous ne laisserons pas cette administration fédérale réduire au silence la classe ouvrière de New York, nous soutiendrons chaque voix dans chaque communauté et chaque industrie, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger le droit de réaliser le rêve américain. »

La loi stipule clairement que les travailleurs syndiqués qui paient des cotisations syndicales bénéficieront de certains avantages et services, et que les syndicats, bien qu'ils servent les intérêts de tous les travailleurs des unités de négociation qu'ils représentent, ne peuvent être obligés de fournir tous les avantages de l'affiliation aux travailleurs qui ne paient pas pour eux.

En outre, la loi renforce les syndicats en obligeant les employeurs publics à :

- Aviser le syndicat concerné dans les 30 jours suivant l'embauche, la réembauche ou la promotion d'un nouvel employé dans une unité de négociation représentée par ce syndicat ;
- Fournir au syndicat le nom, l'adresse et le lieu de travail du nouvel employé ; et

- Autoriser les représentants syndicaux à rencontrer les nouveaux employés dans un délai de 30 jours, pendant une durée raisonnable et sans que cela soit imputé aux crédits de congé.

La loi soutient également les syndicats en :

- S'assurant que l'affiliation syndicale est maintenue afin que les avantages sociaux des travailleurs soient protégés lorsqu'ils prennent un congé ;
- Permettant aux syndicats d'envoyer les retenues de cotisations aux employeurs par voie électronique, ce qui facilite et accélère la réception des cotisations par les syndicats ; et
- Exigeant que les cotisations soient automatiquement reconduites si un employé syndiqué quitte le service, mais est réintégré dans un poste chez le même employeur et couvert par la même unité de négociation dans un délai d'un an.

La signature de cette loi s'ajoute aux efforts continus du Gouverneur Cuomo visant à faire entendre la voix des travailleurs et des travailleuses et à multiplier les possibilités pour la classe moyenne de New York. Depuis 2011, le Gouverneur s'est fait le champion des efforts visant à soutenir les travailleurs new-yorkais, notamment en luttant contre l'exploitation des travailleurs, en soutenant les conventions collectives des projets et en permettant la déduction de la totalité des cotisations syndicales des impôts de l'État. Plus récemment, au début de ce mois, le Gouverneur a annoncé que des salaires volés, dont le total s'élève à plus de 35 millions de dollars rien qu'en 2017, ont été récupérés et retournés à plus de 36 000 victimes.

Cette dernière action découragera les tentatives du gouvernement fédéral de démanteler les syndicats, tout en soutenant le mouvement syndical de New York, l'État le plus syndiqué du pays.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)